

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 3 AVRIL 2017 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire ainsi que Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absent : M. Michel Fréchette

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous. Il demande un moment de silence pour le décès de M. Luc Cousineau, Mme Laurence Comeau, Mme Marie-Josette Monette, Mme Lucille Lareau et M. Jacques Blanchard. Il ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-04-111

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 mars 2017;
 - 2.2 Séance de consultation publique du 6 mars 2017;
 - 2.3 Séance extraordinaire du 14 mars 2017;
 - 2.4 Séance extraordinaire du 28 mars 2017;
- 3. Pétitions**

Aucune
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Demande d’aide financière de Club Lions d’Eastman;
 - 4.2 Lettre de remerciement Les Jeux du Québec Estrie;
 - 4.3 Avis public d’entrée en vigueur du règlement 2016-329 de la municipalité de Bolton-Est;
 - 4.4 Avis de consultation publique du règlement 21-16 modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
 - 5.2 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 28 mars 2017 et autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;
- 6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mars 2017;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mars 2017;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de mars 2017;
- 6.4 Carte Visa Affaires Desjardins;
- 6.5 Autorisation de prélèvements bancaires annuels à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog pour le paiement de l'immeuble du 12-14 rue Lapointe;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2017;
- 7.2 Fermeture de rue – Fête des voisins;
- 7.3 Autorisation de passage au Défi / Challenge Québec 800;
- 7.4 Embauche d'une préposée au bureau d'accueil touristique (BAT);
- 7.5 Formation « Penser client »;
- 7.6 Rendez-vous québécois du loisir rural;
- 7.7 Guide touristique de la municipalité d'Eastman;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Embauche d'un nouveau pompier;
- 8.3 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 10 mars 2017;
- 8.4 Formation de pompiers;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 22 mars 2017;
- 9.2 Adjudication concernant l'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour les rues de Normandie, du Côteau et chemin des Diligences Est;
- 9.3 Mandat à *Les entreprises Breton* pour le balayage des rues;
- 9.4 Cours d'abattage d'arbres;
- 9.5 Pulvérisation – chemin des Diligences Ouest;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de décembre 2016 et janvier 2017;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour les mois de décembre 2016 et janvier 2017;
- 10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 16 mars 2017;
- 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mars 2017;
- 10.5 Plan de contrôle de l'érosion dans le secteur de la rue de Céphée;
- 10.6 Inventaire des plantes aquatiques au lac Stukely incluant la production d'un rapport et cartes de localisation;
- 10.7 Caractérisation de douze (12) deltas à Eastman;
- 10.8 Acquisition de bouées pour délimiter les secteurs envahis par le myriophylle au lac Stukely;
- 10.9 Entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'écocentre de Magog;
- 10.10 Abrogation de la résolution 2017-03-105 « Acceptation des systèmes septiques avec lampes de désinfection ultra-violet (UV) »;
- 10.11 Étude pour actions correctives et préventives sur le chemin Khartoum;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 21 février 2017;
- 11.2 Demande de *Lake Parker Development inc* de nommer « rue des Faux-Trembles », le chemin privé portant les numéros de lots 5 738 446, 5 612 787 et 5 612 789;

12. Demandes de dérogation mineure

- 12.1 Demande pour implanter une partie du garage attaché à la maison dans la marge arrière du terrain, sis sur le lot 2 235 750;

13. Demandes d’approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour la construction d’une résidence de 10,36 mètres x 12,19 mètres irréguliers et d’un garage de 7,2 mètres x 7,2 mètres, sur la rue des Érables, lot 4 380 327;
- 13.2 Demande pour la construction d’une résidence de 7,92 mètres x 8,53 mètres sur la rue des Érables, lot 4 380 513;
- 13.3 Demande pour la construction d’un garage de 3,6 x 6,7 mètres, au 87 rue Martin, lot 4 380 361;
- 13.4 Demande pour la construction d’une résidence de 6,1 mètres x 7,3 mètres au 512 George-Bonnallie, lot 2 236 093;
- 13.5 Demande pour la construction d’une résidence de 6,0 mètres x 8,8 mètres sur la rue de l’Amitié, lot 2 237 384;
- 13.6 Demande pour rénover la façade avant d’un bâtiment ainsi que remplacer l’enseigne de 0,78 mètres x 1,30 mètres au 391 rue Principale, lot 4 380 214;

14. Rapport sur l’émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mars 2017;

15. Avis de motion

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement 2017-02 amendant le règlement de zonage 2012-08;
- 16.2 Adoption du règlement 2017-03 déterminant le rayon de protection entre les sources d’eau potable et les opérations visant l’exploration et l’exploitation d’hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 6 mars 2017;

RÉSOLUTION 2017-04-112

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2.2 Séance de consultation publique du 6 mars 2017;

RÉSOLUTION 2017-04-113

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 6 mars 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Séance extraordinaire du 14 mars 2017;

RÉSOLUTION 2017-04-114

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 mars 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 Séance extraordinaire du 28 mars 2017;

RÉSOLUTION 2017-04-115

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mars 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS
aucune

4. CORRESPONDANCES

4.1 Demande d'aide financière de Club Lions d'Eastman;

RÉSOLUTION 2017-04-116

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise le versement d'une aide financière de 500 \$ à Club Lions d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Lettre de remerciement Les Jeux du Québec Estrie;

Le conseil prend acte.

4.3 Entrée en vigueur du règlement 2016-329 de la municipalité de Bolton-Est;

Le conseil prend acte.

4.4 Avis de consultation publique du règlement 21-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Memphrémagog;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant le PGMR, le dossier North Hatley et les achats d'arbustes via la MRC. Dépôt d'une carte protégeant des zones relativement aux « claims miniers ».

5.2 Résolution approuvant la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert, archiviste, datée du 28 mars 2017 et autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;

RÉSOLUTION 2017-04-117

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette même loi lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13 de cette même loi prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le directeur général et secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la Municipalité qu'avec la permission du Conseil ou sur l'ordre d'un tribunal;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE la liste de destruction des archives préparée par M. Dominic Boisvert de HB archiviste s.e.n.c et datée du 28 mars 2017 soit et est approuvée tel que préparée;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mars 2017;

RÉSOLUTION 2017-04-118

Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

appuyé par le conseiller, Patrick McDonald

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 mars 2017 au montant de 104 441,96 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mars 2017;

RÉSOLUTION 2017-04-119

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 6 mars 2017 et ce, pour un montant de 120 205,35 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de mars 2017;

RÉSOLUTION 2017-04-120

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 6 mars 2017, et ce, pour un montant de 64 616,71 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Carte Visa Affaires Desjardins;

RÉSOLUTION 2017-04-121

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire la demande pour l'émission d'une (1) nouvelle carte de crédit chez Visa Affaires Desjardins au nom de Daniel Lefebvre, avec une limite de 1 500 \$;

ET QUE la municipalité autorise Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire Yvon Laramée à signer tous documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Autorisation de prélèvements bancaires annuels à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog pour le paiement de l'immeuble du 12-14 rue Lapointe;

RÉSOLUTION 2017-04-122

ATTENDU QUE la municipalité a acquis, de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, l'immeuble situé au 12-14 rue Lapointe à Eastman;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée à payer à la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog une somme de 236 200 \$ en cinq (5) versements annuels de 51 983,07 \$;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog à prélever immédiatement du compte courant un montant de 51 983,07 \$ pour pourvoir au versement échu le 2 février 2017;

QUE la municipalité autorise la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog à prélever un montant de 51 983,07 \$ le 2 février de chacune des années 2018, 2019, 2020 et 2021 inclusivement;

ET QUE la municipalité autorise Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire Yvon Laramée à signer tout document relatif à ces prélèvements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2017;

RÉSOLUTION 2017-04-123

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil décrète que la journée de festivités de la Fête nationale est le samedi 24 juin 2017;

QUE le conseil autorise Mme Mélanie Savoie à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Fermeture de rue – Fête des voisins;

RÉSOLUTION 2017-04-124

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise la fermeture du chemin des Pruches, à partir du chemin des Pics, à l'occasion de la Fête des Voisins qui se tiendra le samedi le 10 juin 2017, à partir de 14h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Autorisation de passage au Défi / Challenge Québec 800;

RÉSOLUTION 2017-04-125

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise le passage des cyclistes dans le cadre du Défi / Challenge Québec 800 sur les chemins des Diligences et Orford-sur-le-lac et la rue Principale (route 112), le jeudi 18 mai, entre 20h30 et 22h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Embauche d'une préposée au bureau d'accueil touristique (BAT);

RÉSOLUTION 2017-04-126

ATTENDU QUE les candidatures au poste de préposé(e) au bureau d'accueil touristique ont été analysées par Mme Mélanie Savoie, coordonnatrice loisirs et tourisme;

ATTENDU la recommandation de Mme Mélanie Savoie;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil entérine la recommandation de Mme Mélanie Savoie pour l'embauche de Mme Lyette Lemay, selon les conditions spécifiées à l'annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Formation « Penser client »;

RÉSOLUTION 2017-04-127

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise Mme Mélanie Savoie à assister à la formation « Penser client - Superviseur : soutenir mon équipe dans l'action » au coût de 150 \$ plus les taxes applicables.

QUE les dépenses reliées à cette formation soient remboursées selon la politique de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Rendez-vous québécois du loisir rural;

RÉSOLUTION 2017-04-128

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE la municipalité autorise Mme Mélanie Savoie à assister au « Rendez-vous québécois du loisir rural » qui se tiendra du 3 au 5 mai 2017 à Pohénégamook;

QUE les frais lui soient remboursés tels que discuté à l'atelier de travail du 28 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Guide touristique de la municipalité d'Eastman;

RÉSOLUTION 2017-04-129

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité retienne les services de ChaCha communications pour apporter les modifications au Guide touristique de la municipalité d'Eastman;

ET QUE la municipalité accorde un montant de 2 890 \$ plus les taxes applicables pour l'impression de 5 000 copies du nouveau guide touristique de la municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Embauche d'un nouveau pompier;

RÉSOLUTION 2017-04-130

ATTENDU la recommandation écrite du directeur du service de sécurité incendie datée du 20 mars 2017;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE M. Éric Fortin soit engagé à titre de pompiers temps partiel à compter du 3 avril 2017;

QUE ce pompier temps partiel soit engagé selon les conditions suivantes :

- Avoir complété et réussi une période de probation de six (6) mois;
- Faire l'objet d'une recommandation favorable de la part du service de sécurité incendie à cet égard;

QUE les conditions de travail applicables sont celles fixées annuellement par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 10 mars 2017;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 10 mars 2017.

8.4 Formation de pompiers;

RÉSOLUTION 2017-04-131

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise la formation de Messieurs Samuel Landry et Jean-Michel Alie au cours « Pompier 1 » (section 1 et matières dangereuses sensibilisation)

offert à Eastman à partir du 4 mai 2017 par *Accès compétence CSRS de Sherbrooke*, au coût de 2 296,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 22 mars 2017;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et président de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 22 mars 2017.

9.2 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant l'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour les rues de Normandie, du Côteau et chemin des Diligences Est;

RÉSOLUTION 2017-04-132

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public à partir du site officiel se@o concernant « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud » sur les rues de Normandie, du Côteau et chemin des Diligences Est;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 29 mars 2017 et la réception de quatre (4) soumissions conformes :

SOUSSIONNAIRES	MONTANTS	TPS	TVQ	TOTAL
Couillard Construction Limitée	148 465,00	7 423,25	14 809,38	170 697,63
Eurovia Québec Construction Inc.	116 284,20	5 814,21	11 599,35	133 697,76
Pavages Maska	109 113,06	5 455,65	10 884,03	125 452,74
Sintra	142 573,06	7 128,65	14 221,66	163 923,37

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE la municipalité adjuge le contrat pour la réalisation des travaux pour « L'enrobé bitumineux préparé et posé à chaud pour les rues de Normandie, du Côteau et chemin des Diligences Est » à *Pavages Maska*, pour un montant de 109 113,06 \$ plus les taxes applicables;

QUE la municipalité approuve et décrète que tous les documents utilisés par la municipalité d'Eastman pour cet appel d'offres ainsi que la soumission produite par l'entrepreneur et la présente résolution font office de contrat;

QUE la municipalité décrète que les travaux prévus au contrat peuvent débuter et se poursuivre durant toute sa durée et selon toutes ses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Mandat pour le balayage des rues;

RÉSOLUTION 2017-04-133

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE la municipalité mandate *Les Entreprises Breton* à procéder au balayage de rues, de la halte routière et des bordures de la route 112, selon le calendrier du chef d'équipe du service des travaux publics, pour un montant maximal de 12 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Cours d'abattage d'arbres;

RÉSOLUTION 2017-04-134

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE la municipalité autorise M. Simon Ouellet à assister à un cours d'abattage d'arbres qui se donnera à la Commission scolaire des Haut-Cantons, au coût de 280,06 \$ plus les taxes applicables.

QUE la municipalité autorise l'achat de bottes et pantalon pour un montant de 310,00 \$ et d'une carte de la CNESSST au montant de 120,00 \$, le tout relativement à ce cours.

ET QUE les frais associés à cette formation soient assumés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Pulvérisation – chemin des Diligences Ouest;

RÉSOLUTION 2017-04-135

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE la municipalité accepte l'offre de services d'*ALI Construction Inc.* pour la pulvérisation du pavage existant sur le chemin des Diligences ouest pour un montant de 8 518,75 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour les mois de décembre 2016 et janvier 2017;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour les mois de décembre 2016 et janvier 2017;

Le Conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport verbal de la rencontre du 16 mars 2017 du comité consultatif en environnement;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et membre du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 16 mars 2017.

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mars 2017;

Le conseil prend acte.

10.5 Plan de contrôle de l'érosion dans le secteur de la rue de Céphée;

RÉSOLUTION 2017-04-136

Il est **proposé par le conseiller, Patrick McDonald**
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

QUE la municipalité mandate *Rappel* pour produire un plan de contrôle de l'érosion dans le secteur de la rue de Céphée pour un montant maximal de 2 100 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Inventaire des plantes aquatiques au lac Stukely incluant la production d'un rapport et cartes de localisation;

RÉSOLUTION 2017-04-137

Il est **proposé par le conseiller, Maurice Séguin**
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la municipalité mandate *Rappel* pour faire l'inventaire des plantes aquatiques au lac Stukely, incluant la production d'un rapport et cartes de localisation pour un montant de 4 750 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 Caractérisation de douze (12) deltas à Eastman;

RÉSOLUTION 2017-04-138

Il est **proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire**
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald

QUE la municipalité mandate *Rappel* pour faire la caractérisation de douze (12) deltas à Eastman pour un montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8 Acquisition de bouées pour délimiter les secteurs envahis par le myriophylle au lac Stukely;

RÉSOLUTION 2017-04-139

Il est **proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire**
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald

QUE la municipalité autorise l'acquisition de bouées pour délimiter les secteurs envahis par le myriophylle au lac Stukely pour un montant maximal de 2 600 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.9 Entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'écocentre de Magog;

RÉSOLUTION 2017-04-140

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité adhère à l'entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'écocentre de Magog;

ET QUE la municipalité autorise Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière et le maire Yvon Laramée à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10 Abrogation de la résolution 2017-03-105 « Acceptation des systèmes septiques avec lampes de désinfection ultra-violet (UV) »;

RÉSOLUTION 2017-04-141

ATTENDU la résolution 2017-03-105 adoptée le 14 mars 2017 en séance extraordinaire du conseil;

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un règlement pour l'entretien des systèmes septiques avec lampes de désinfection ultra-violet pour pourvoir autoriser l'installation de ces systèmes septiques;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la résolution 2017-03-105 soit et est abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11 Étude pour actions correctives et préventives sur le chemin Khartoum;

RÉSOLUTION 2017-04-142

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité mandate *Rappel* pour procéder à une étude pour actions correctives et préventives sur le chemin Khartoum pour un montant de 3 750 \$ plus les taxes applicables, étude pour laquelle l'Association des propriétaires du lac Parker verse un montant de 2 500 \$ subventionné par le programme « Support à l'action bénévole 2016-2017 » du gouvernement du Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 21 février 2017;

Le conseil prend acte.

11.2 Demande de *Lake Parker Development inc* de nommer « rue des Faux-Trembles », le chemin privé portant les numéros de lots 5 738 446, 5 612 787 et 5 612 789;

RÉSOLUTION 2017-04-143

ATTENDU QUE *Lake Parker Development inc*, propriétaire des lots 5 738 446, 5 612 787 et 5 612 789, demande à la Municipalité de nommer « rue des Faux-Trembles » ce chemin privé;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le chemin privé portant les numéros de lots 5 738 446, 5 612 787 et 5 612 789 soit et est nommé « rue des Faux-Trembles »;

QU'une demande soit adressée à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser cet odonyme pour désigner ce chemin privé sur le territoire de la Municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

12.1 Demande pour implanter une partie du garage attaché à la maison dans la marge arrière du terrain, immeuble sis sur le lot 2 235 750;

RÉSOLUTION 2017-04-144

ATTENDU QUE le propriétaire a formulé une demande pour implanter une partie du garage attaché à la maison dans la marge arrière du terrain;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 14 mars 2017;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité accepte la dérogation mineure pour implanter une partie du garage attaché à la maison dans la marge arrière du terrain, immeuble sis sur le lot 2 235 750.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIA

- 13.1 Demande pour la construction d'une résidence de 10,36 mètres x 12,19 mètres irréguliers et d'un garage de 7,2 mètres x 7,2 mètres, sur la rue des Érables, lot 4 380 327;
- 13.2 Demande pour la construction d'une résidence de 7,92 mètres x 8,53 mètres sur la rue des Érables, lot 4 380 513;
- 13.3 Demande pour la construction d'un garage de 3,6 x 6,7 mètres, au 87 rue Martin, lot 4 380 361;
- 13.4 Demande pour la construction d'une résidence de 6,1 mètres x 7,3 mètres au 512 George-Bonnallie, lot 2 236 093;
- 13.5 Demande pour la construction d'une résidence de 6,0 mètres x 8,8 mètres sur la rue de l'Amitié, lot 2 237 384;

RÉSOLUTION 2017-04-145

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 14 mars 2017 (rés. 2017-26);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13.6 Demande pour rénover la façade avant d'un bâtiment ainsi que remplacer l'enseigne de 0,78 mètres x 1,30 mètres au 391 rue Principale, lot 4 380 214;

RÉSOLUTION 2017-04-146

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 14 mars 2017 (rés. 2017-27);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la demande d'approbation au règlement PIIA conditionnellement à ce que le propriétaire reconsidère les couleurs foncées des corniches afin d'harmoniser avec les bâtiments avoisinants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mars 2017;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2017-02 amendant le règlement de zonage 2012-08;

RÉSOLUTION 2017-04-147

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le règlement 2017-02 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement 2017-03 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité;

RÉSOLUTION 2017-04-148

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le règlement 2017-03 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

Il y avait 26 personnes dans la salle.

Quelques questions concernant les ventes de garage, la vente du terrain coin George-Bonnallie et Principale, les développements domiciliaires, demande d'une étude sur le débit de la rivière Missisquoi Nord, demande de panneau d'affichage de vitesse coin Lambert et Caron et les réparations sur le chemin des Diligences.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2017-04-149

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 21h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Les (*CCS*) sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée,
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière